



## Commission juridique et sociale



assureur militant

Comité de Coordination des Retraités  
du Groupe MAIF

79016 NIORT CEDEX 9

05 49 73 76 75 (répondeur)

[ccrmaif@orange.fr](mailto:ccrmaif@orange.fr)

<http://ccrmaif.eklablog.com>

C'est la terre qui tourne autour du soleil mais c'est quand même le soleil qui se lève à l'Est et sous lequel il n'y a rien de nouveau...

Pourtant, le téléphone fixe qui requérait jadis une inscription sur une longue liste d'attente va disparaître après les cabines téléphoniques.

Et peut-être est-ce la fin du changement d'heures qui nous faisait « faire des économies » mais qui perturbait notre sommeil, celui des enfants et la traite des vaches !

Et puis, il y a la permanence, celle des filous et des escrocs qui profitent de nos étourderies, de nos maladresses et de notre panique.

Mais il y a aussi ceux qui se préoccupent du bien public et de notre confort...

Vous trouverez tout ceci dans ce bulletin.

Toute l'équipe de la commission vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle sur laquelle le soleil continuera de se lever...

## Décembre 2018



### La commission :

*Annick Guéguéniat,  
Gérard Boutelant,  
Anita Buffeteau,  
Gaëtane Ecotière,  
Edwige Mathieu,  
Monique Micard-Julé.*

# Comment rendre le territoire du Niortais plus attractif pour le bien vieillir

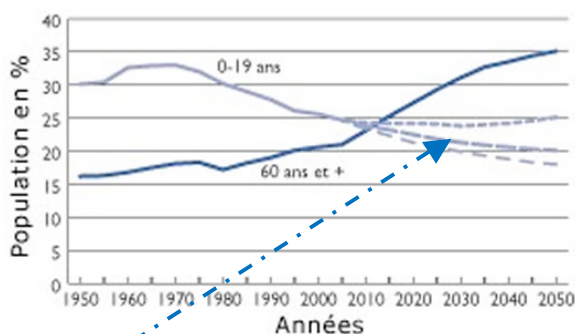


## Conférence du 20 septembre 2018

Intervenants : Bertrand Oravec, Membre du Bureau du CD CAN, avec le concours de Gérard Doray, Président du CD CAN

26 millions de français ont plus de 50 ans soit 40% de la population. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 19% de la population française et celles de 75 ans et plus, représentent une personne sur dix.

La Région Nouvelle Aquitaine est la plus âgée avec une part des 60 ans et plus qui atteint 27% soit 4 points de plus que la moyenne nationale. La tendance au vieillissement de la population française qui se poursuit va impacter tous les secteurs de l'économie.



Ces 3 courbes représentent 3 hypothèses selon l'évolution du taux de fécondité des femmes dans l'avenir.

Devant ce phénomène démographique, la Communauté d'Agglomération du Niortais a demandé à son Conseil de Développement de réaliser une étude afin de positionner le territoire dans le domaine de la silver économie (économie des cheveux argentés).

Le marché des seniors concerne tous les produits et services destinés aux personnes âgées dans le but d'améliorer l'espérance de vie sans incapacité ou d'aider au quotidien les personnes âgées dépendantes et leurs aidants naturels.

Il constitue une réelle opportunité de croissance et d'emplois et représente un levier de développement économique.

Cette filière transversale repose massivement sur le recours, d'une part, au secteur de l'économie sociale et solidaire qui affirme une présence historique dans les domaines social et médico-social, et d'autre part, aux nouvelles technologies, au numérique et à la domotique qui stimulent de multiples innovations.

Après avoir dressé un état des lieux, le Conseil de Développement s'est livré à un diagnostic mettant en lumière les forces et les faiblesses afin de dégager des propositions.

Il recommande de créer un pôle de compétitivité sur le pôle Métropolitain Centre-Atlantique (neuf intercommunalités réparties dans les Deux-Sèvres, la Charente Maritime et la Vendée) dédié à la Silver Economy afin de mettre en réseau les entreprises sur le territoire, et ainsi faciliter leur développement.

L'objectif principal serait de structurer un réseau d'acteurs autour du living-lab Calixis, (centre de ressources et d'expertise dédié à la prévention des risques comme tête de réseau).

Le rôle d'incubateur<sup>1</sup> d'entreprises serait confié au « Phare » association Loi 1901 créée par la CAN et les mutuelles.

<sup>1</sup> besoin d'explication ? On parle d'incubateur, dans le domaine du numérique pour exprimer l'idée d'une structure d'accueil des porteurs de projets ou futurs créateurs de start-up.

## Le Conseil de Développement préconise la mise en place :

- de maisons multi services dédiés aux seniors, un peu sur le modèle des maisons de jeunesse,
- de maisons de relais-santé sur l'ensemble du territoire pour combler les déserts médicaux,
- de résidences intergénérationnelles pour rompre l'image associée au vieillissement et intéresser les seniors par un concept de résidence innovante. Ces habitations seraient composées d'appartements pour les 60 ans et plus mais également de studios pour les jeunes étudiants ou jeunes actifs s'installant dans la région.

La création d'un site web « SéNiort » permettrait de communiquer de manière transversale sur tous les aspects de la vie quotidienne d'un jeune retraité, de promouvoir le territoire et les actions menées par les pouvoirs publics.

## Le dépannage d'urgence à domicile

Une fuite d'eau, un trousseau de clés oublié à l'intérieur de votre logement, une vitre brisée... on a tous un jour besoin d'un dépannage express.

Mais prudence car urgence rime trop souvent avec outrance.

Tout le monde connaît au moins une histoire de serrure remplacée au prix de la porte blindée haut de gamme ou de fuite d'eau colmatée au prix d'un chauffe eau dernier cri.

**Toutes ces situations d'urgence facilitent chaque année des milliers d'arnaques en tout genre.**

Il faut savoir que ce secteur économique est caractérisé par :

- des entreprises éphémères et mobiles (PME, entreprises avec une seule personne ou auto entrepreneurs dont la durée de vie est de 2 ans en moyenne).
- des plaintes de consommateurs de plus en plus nombreuses : 67% du volume total de plaintes enregistrées par la Direction générale à la consommation et à la répression des fraudes sur le secteur du BTP.
- des infractions constatées d'une gravité préoccupante (infractions aux règles du droit à la consommation encadrant le démarchage à domicile jusqu'aux pratiques commerciales agressives ou aux abus de faiblesse constituant des infractions pénales).

**D'où une réglementation qui s'est durcie :**

Depuis un arrêté du 24/01/2017 entré en vigueur le 01/04/2017, l'information du consommateur est renforcée.

Toutes les entreprises du secteur doivent désormais afficher en magasin ou sur leur site web, les taux horaires TTC de main d'œuvre, le

temps estimé, les éventuels frais de déplacement et le caractère payant ou non du devis.

Par ailleurs avant le début de toute intervention, l'entreprise est tenue d'établir un devis précis comprenant un décompte détaillé de la prestation.

Une fois les travaux terminés une facture doit être remise si le coût est supérieur ou égal à 25€.

Il est évident que cette nouvelle réglementation va contribuer à mettre fin aux abus les plus criants mais ne suffira pas à stopper complètement les dérives de certains.

**D'où un certain nombre de conseils pratiques :**

### **Avant l'intervention**

- Etre vigilants sur les publicités reçues dans les boîtes à lettres.
- Constituer une liste d'artisans fiables pour éviter de contacter des artisans que l'on ne connaît pas.
- Penser à demander à des proches de bonnes adresses ou par exemple pour ceux qui habitent en immeuble s'adresser au syndic.
- Enregistrer les coordonnées sur votre téléphone portable.
- Laisser un double des clés à une personne de confiance.
- S'assurer que l'urgence du dépannage est réelle pour éviter les interventions le week-end.

### **Pendant l'intervention**

- L'artisan ne doit pas repartir avec les pièces remplacées. Elles vous appartiennent et peuvent servir de preuves s'il y a litige.
- Si la facture vous semble excessive, ne pas la régler tout de suite et ne pas se laisser démonter par une réaction agressive. Sinon il ne faut pas hésiter à menacer d'appeler les forces de l'ordre.

### **Après l'intervention**

- S'il y a litige et qu'aucun arrangement amiable n'apparaît possible, il faut saisir son assureur si l'on dispose d'un contrat de protection juridique ou bien contacter une association de consommateurs.
- S'il s'agit d'une escroquerie pure et simple, ne pas hésiter à contacter les services de police ou de gendarmerie pour déposer une plainte.

source : UFC Que choisir



## Le téléphone fixe, c'est bientôt fini

### Adieu le téléphone fixe !

L'abandon programmé du réseau historique RTC (réseau téléphonique commuté) prévu pour la fin 2023 signe la fin d'une époque. L'obsolescence du matériel et la difficulté de maintenance de ce réseau est la cause annoncée de cette décision. Les 9,4 millions de Français qui possèdent une ligne fixe sans accès internet sont concernés. Orange promet "des équipements simplifiés pour les personnes âgées".

### Première étape: 15 novembre 2018

A partir de cette date, il n'est plus possible d'obtenir l'installation d'une ligne de téléphone fixe classique. Les nouveaux clients d'Orange, ou ceux qui déménagent, devront opter pour une offre de téléphonie fixe via une box. L'opérateur vend d'ores et déjà des box "voix uniquement".

### Faudra-t-il s'abonner à internet pour téléphoner?

Non, cette décision ne signifie pas l'arrêt du service téléphonique fixe : celui-ci continuera d'être fourni sur une nouvelle génération de réseaux, grâce à une technique appelée "voix sur IP" permettant de communiquer par la voix sur les réseaux compatibles avec internet. Il ne sera pas obligatoire, pour autant, de s'abonner à internet, bien que la possession d'une box soit nécessaire.

### Faudra-t-il changer d'équipement ?

Aujourd'hui, les téléphones fixes commercialisés sont compatibles avec la technologie IP. Orange s'engage à accompagner ses clients et vérifier avec eux la compatibilité de leur équipement (surtout s'il est très ancien) et proposera le cas échéant des solutions alternatives personnalisées.

### Une coupure risque-t-elle d'avoir lieu ?

Non, il n'y aura aucune interruption de service. L'évolution de la téléphonie fixe vers le tout IP se fera de manière progressive. Dans chaque région, les clients seront informés en amont. Depuis février 2018, 14 communes du Finistère testent ce nouveau dispositif.

source : Magazine Notre temps



## La fin du changement d'heure

### La décision est proche : ce serait en 2019

La commission européenne devra adopter cette proposition au plus tard en mars prochain si elle veut que la fin du changement d'heure soit effective en 2019.

Le président de la Commission européenne, J. Claude Juncker a affirmé vouloir la fin des changements d'heure en été et en hiver dès 2019, les Etats étant libres de choisir à quelle heure ils voudront rester. "Le changement d'heure doit être aboli", a-t-il déclaré.

La commission européenne a précisé qu'elle proposait de mettre un terme "à partir de 2019" à ces changements d'heure saisonniers impliquant d'avancer sa montre d'une heure en mars et de la reculer d'une heure en octobre. "Les Etats membres (...) doivent décider eux-mêmes si leurs citoyens doivent vivre à l'heure d'été ou à l'heure d'hiver", a expliqué J. Claude Juncker.

La directive proposée par la commission prévoit que chaque Etat membre devra, au plus tard en avril 2019 notifier de façon permanente l'heure d'été ou l'heure d'hiver et le dernier changement obligatoire aurait alors lieu le 31 mars 2019 pour l'heure d'été, le 27 octobre 2019 pour ceux qui choisissent l'heure d'hiver. Mais un tel calendrier ne peut être tenu que si le parlement européen et le Conseil de l'UE (les Etats membres) adoptent la proposition de la commission au plus tard en mars 2019.

Instauré initialement pour réaliser des économies d'énergie, le changement d'heure en été et en hiver dans l'UE suscite de vives oppositions depuis des années. Ses opposants évoquent des effets négatifs sur le sommeil et la santé ou sur les accidents de la route, ainsi que l'absence de réelles économies d'énergie.

Les résultats d'une consultation en ligne menée cet été par la Commission Européenne avaient montré **que 84 % des 4,6 millions de personnes** ayant répondu étaient favorables à la fin du changement d'heure.

Source : Internet par Sud-Ouest.fr